INDUSTRIE

ABONNEMENT

Saumur In an 25 fr. Total mois Poste (a an 30 fr. Six moin 16

Trois mois:

on s'abonne

A SAUMUR

An bureau du Journal

sur la poste

et chez tous les libraires

envoyant un mandat

es

IUR

lE

nc

UX

0

POLITIQUE, LITTERATURE, SCIENCES,

d'Annonces Judiciaires et Avis Divers Journal

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces,

Réclames, Faits divers

RESERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans co dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des aunonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire L'abonnement doit être payé d'avance

4, place du Marché-Noir Bureaux:

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbresposto de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 49 JUILLET

INFORMATIONS

Nons voilà tranquilles pendant trois mois environ. Tant que le Palais-Bourbon et le Luxembourg seront inhabités, nous sommes surs qu'il ne s'y commettra pas de bêtises, et c'est dejà une grande consolation.

Cette session, qui a cependant été longue, puisqu'elle à duré du 17 mai au 13 juillet, restera dans l'histoire parlementaire comme une des plus vides, des plus nulles, des moins fractueuses.

S'ils se promènent dans leur région et s'ils demandent l'avis de leurs électeurs, les députés doivent en entendre de dures !

Qu'ont-ils fait, en effet? Quelle loi utile ontils votée? Quelle besogne ont-ils menée à hien? Un le cherche vainement, et il ne peut en être antrement, car ils n'ont rien fait.

ils laissent un ordre du jour qui comprend soixante-quinze numéros, et à la rentrée il leur fandra tout abandonner pour étudier le

Pendant quinze jours nous avons assisté à des joutes d'éloquence sur le renouvellement du privilège de la Banque de France. Une discussion générale, qui paraissait interminable. s'est engagée sur cette question, et quand ce premier débat a été clos, la Chambre est partie sans même avoir pu étudier l'article pre-

Si, plus tard, on se décide à passer en fait à la discussion des articles, une nouvelle discussion aussi longue que l'ancienne ne pourra manquer de surgir. Quinze nouveaux jours seront ainsi perdus, et au prix que nous coûte un député, on sait ce que ça vaut, quinze

Toute cette malheureuse affaire de la politique coloniale, ces désastres du Tonkin, et cette guerre au Dahomey, n'ont pu être élucidés avant la clôture. Aucun éclaircissement n'a été apporté sur le guet-apens de Bac-Lé. Aucun nouveau crédit n'a été voté, et on se demande si nos troupes coloniales ne seront pas exposées, pendant ces trois mois, à se voir un beau matin jetées à la côte, sans garder l'espoir de voir arriver des renforts.

On a renversé Cavaignac, qui était un miaistre de la marine déplorable, et on l'a remplacé par Burdeau, qui, en fait de navires, ne connait que l'Eros, le yacht superbe de Rotschild!

Dés son arrivée dans ce ministère de la rue Royale, qui est si près de l'hôtel de la rue Saint Florentin, Burdeau a annoncé qu'il voulait faire des réformes, et il s'est bien gardé de dire lesquelles.

Quelles réformes, en effet, pourrait bien entreprendre ce zélé admirateur de la féodalité financière? Il démolira aujourd'hui ce qu'il aura installé la veille, et se montrera ainsi le digne fruit de ce régime parlementaire qui l'a

En somme, cette nomination, c'est le seul travail qu'ait accompli la Chambre.

Vrai, il cut été préférable qu'il n'y eut pas de sessiou!

D'après les dernières nouvelles, l'entente commerciale entre la France et la Suisse serait près d'être réalisée. Il n'y a plus de difficulté qu'au sujet de la forme sous laquelle la convention commerciale sera appliquée.

EXCITATIONS SÉDITIEUSES

Après la rentrée des troupes revenant de la revue, il y a eu à Saint-Denis une cérémonie soi-disant patriotique, et les officiers du 455e de ligne y ont été convoqués et s'y sont rendus.

Là, le maire, «s'aidant seulement de quelques notes », ainsi qu'il l'a fait savoir, s'est abandonné au génie de l'improvisation, et son discours a porté principalement sur les avantages et la nécessité de la révolution sociale, et sur le concours que l'armée pourrait y apporter, et en guise de péroraison il a crié : « Vive la révolution sociale ! »

Les officiers, voyant la tourmure que prenaît cette éloquence municipale, s'étaient déjà retirés. Le gouvernement tolèrera-t-il ces extravagances et ces excitations séditieuses? Nous le verrons.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Dix sièges épiscopaux sont à pourvoir en France : les archevêchés de Bourges et de Cambrai; les évêchés de La Rochelle, Angers, Quimper, Amiens, Beauvais, la Guadeloupe et les deux évêchés dont les titulaires occuperont les archevêchés de Bourges et de Cambrai.

Le Matin dit que l'archiprêtre de Mondidier est très recommandé par un sénateur libre-penseur.

L'archiprêtre de Lesparre est recommandé par Mer Lecot, archevêque de Bordeaux, ainsi que M. l'abbé Dubois, curé de Saint-Etienne, à Beauvais.

Nous avons annoncé que M. l'abbé Méric sera probablemeut nommé évêque d'Angers.

Un autre ancien professeur de Sorbonne, M. l'abbé Blampignon, est mis sur les rangs pour un évèché vacant.

Mer Mourey, anditeur de rote, irait à Cambrai.

Mer Puzet, évêque de la Réunion, rentrerait

Enfin. Mer Larue compte beauconp sur l'archeveché de Bourges.

Les prêtres se défendent.

Le tribunal correctionnel de Lille a condamné à 100 francs d'amende, 500 francs de dominages-intérèts, à l'insertion du jugement, le journal radical le Réveit du Nord, qui avait odieusement diffamé le cnré d'une paroisse voisine de Lille.

Un jugement analogue a été renvoyé à huitaine sur une plainte en dissamation contre le Journal d'Armentières par le curé d'Hou-

EPILOGUE DE L'AFFAIRE REYMOND

L'affaire Reymond vient d'avoir un épilogue inattendu. Le ministre plénipotentiaire de Haïti, M. Box, s'est ému d'une phrase prononcée par M. Cruppi au cours de son réquisitoire. La phrase qui a froissé la susceptibilité de M. Box est la suivante : « Votre acte est sauvage, nègre, haïtieu ».

Le ministre de Haïti a vu dans ces quelques mots un outrage à la nationalité dont il est le représentant et il a écrit hier matin à ce sujet à M. Ribot, ministre des affaires étrangères.

Le ministre plénipotentiaire de Haïti a fait les déclarations suivantes à un de nos con-

« Je ne pouvais laisser passer, nous a-t-il dit, sans protester, des propos que je considère comme injurieux pour les Haïtiens. C'est pourquoi j'ai décidé de demander des excuses au ministre des affaires étrangères. M. Cruppi, en tant que fonctionnaire de l'Etat, a insulté gratuitement mes nationaux: Et c'est d'autant plus à tort que Mue Reymond est d'origine française. Elle a quitté Haïti à l'âge de 6 ans. Ce n'est donc pas dans notre pays qu'elle a pu avoir sous les yeux des exemples de sauvagerie ».

M. Ribot a saisi de cette note le ministre de la justice duquel relève M. l'avocat général Cruppi, et qui a seul qualité pour douner à cette affaire les suites qu'elle comporte.

LA COMMUNION OBLIGATOIRE

Tandis qu'à Reims on récompense les enfants qui ne font point leur première communion, dans les Deux-Sèvres on condamne le curé qui refuse de donner la communion à des enfants qui n'ont point été jugés suffisamment préparés à ce grand acte de la vie reli-

L'Autorité raconte, en esset, un fait qui paraît incroyable, tant les circonstances en sont brutales et étonnantes.

Le caré des Aubiers aurait été poursuivi devant le tribunal civil et condamné à 250 fr. de dommages-intérêts envers les familles de deux fillettes qu'il n'avait pas admises à communier et cela sans enquête!

Si cette condamnation avait réellement été prononcée pour le refus dont parle notre excellent confrère, ce serait un monstrueux empiètement du pouvoir civil sur le pouvoir reli-

Si un curé juge, en effet, qu'un enfant n'a point l'instruction et les dispositions requises pour s'approcher de la table sainte, aucun pouvoir ne peut imposer à sa conscience sacerdotale la communion obligatoire.

Jamais ce mot « obligatoire » n'a été tant à la mode, depuis qu'on prétend avoir inauguré le régime de la liberté! Mais nos républicains apprendraient à leurs dépens combien il est difficile d'imposer l'obligation dans le domaine de la conscience.

Est-il vrai, comme le raconte notre confrère, que deux élèves de l'école laïque des filles des Aubiers, non admises à la première communion, auraient été conduites à la sainte table par l'institutrice adjointe, en dépit des efforts et des remontrances du curé, obéissant, disaitelle, à des ordres?

Nous n'osons croire, jusqu'à plus ample informé, à un fait aussi révoltant que celui de pousser des enfants à commettre publiquement et délibérément un sacrilège.

Et quel tribunal en France aurait osé condamner le curé qui refuserait la communion en de telles conditions?

LE CHOLÉRA

Saint-Ouen, 48 juillet. — Cet après-midi, on enterre le nommé Bompard, âgé de 38 ans, demeurant cité Coffren, enlevé la nuit dernière, en deux heures, par une attaque de choléra nostras.

Les cas de diarrhée cholériforme sont toujours très nombreux.

Dimanche matin, on a constaté, à Saint-Denis, le décès de Mme Bonnet, âgée de 75 ans, qui, prise de coliques samedi matin, s'était alitée dans la journée. Sa petite-fille, qui la soignait, est morte quelques heures après elle. Quatre personnes, atteintes également du choléra, ont été admises à l'hôpital et y sont en

Des mesures énergiques sont prises par la municipalité et par les commissaires de police, pour enrayer les progrès de l'épidémie.

En Russie. — Les nouvelles de Moscou confirment l'apparition du choléra dans cette

Pendant deux jours, 59 personnes sont mortes, parmi lesquelles 42 soldats.

Le culte laïque

Il appartenait à certains groupes républicains, servants convaincus de la libre-pensée, de donner au pays le spectacle écœurant de . la parodie des cérémonies du culte catho-

Après les baptèmes laïques célébrés à Saint-Ouen, après les mariages en musique de Passy et autres mairies, voici que Reims inaugure les « premières communions » laïques!

Le cirque avait été heureusement choisi pour cette profanation d'une des plus touchantes cérémonies de la religion chrétienne.

Le chef de cabinet du sous-préfet de Reims bonorait, de sa présence, cette grotesque et odieuse parade. Il est vrai que, quelques semaines avant, les autorités civiles administratives brillaient par leur absence au service religieux célébré à la Cathédrale pour les victimes de la dernière guerre, sous les auspices du Comité de la Croix Rouge présidé par le maréchal de Mac-Mahon, ancien Président de la République Française!

C'est une étrange façon pour les fonctionnaires, surtout pour ceux qui représentent le gouvernement, de comprendre les devoirs du patriotisme. Les soldats tombés sur les champs de bataille au cri de : Vive la France ! avaient une autre compréhension de ce patriotisme.

Les habitants de Reims ont dû, quelque soit lenr opinion politique, faire à ce sujet de singulières réflexions. Ils y auront été aidés par un organe « républicain progressiste » le plus important de la région qui flétrit énergiquement la triste exploitation dont l'âme des jeunes enfants devient l'objet.

« Profiter de l'ignorance ou de la misère de quelques-uns, déclare l'Indépendant Rénois,

pour les embrigader autour d'une négation, sous une formule menteuse, pour l'appat d'une récompense pécuniaire, c'est violenter leur liberté; c'est exploiter, en la profanant, la plus noble formule de la tolérance philosophique et religieuse. »

Notre excellent confrère, M. Auguste Roussel, écrivait avant-hier, avec raison : « N'est-on pas fondé à dire que ces politiciens sont des sectaires, pour qui l'impiété a plus d'attrait que le patriotisme »?

Les anciens disaient : « Puero de betur rererentia », à plus forte raison tout homme respectueux de la liberté de conscience doit-il témoigner à ce qu'il y a de plus délicat, de plus noble, de plus saint dans l'âme de l'enfant, le respect jusqu'à la vénération. Jouer avec l'âme de l'enfant, c'est commettre le plus làche des attentats.

A SAINT-GERVAIS

On pourra se faire une idée des difficultés que présentera le travail quand on saura que le sinistre s'étend sur une étendue de plus de 10 kilomètres totalement dévastés.

Un témoin oculaire, M. Lemoinier, de Lille, qui habitait le premier étage dans la partie du bâtiment ancien emporté, nous raconte que, réveillé par le bruit, il allumait une bougie lorsque la poussée de l'air ouvrit brusquement sa porte et éteignit la lumière.

Immédiatement le plancher fut soulevé par le passage du torrent. Le lit, les tables, les chaises, l'armoire glissèrent à l'extrémité de la chambre vers la porte. Pendant longtemps, M. Lemoinier se tint sur un plan incliné touchant le plasond de la pièce, criant an secours et s'informant par ses cris si sa mère et la semme de chambre qui occupaient les pièces voisines étaient en vie.

Au jour seulement, après une heure et demie d'attente, il put avec prudence s'aventurer sur les décombres pour voir par la porte ce qu'étaient devenus les autres bâtiments. Plus rien que la petite aile au bâtiment en face. Les cinq corps de construction avaient été entièrement balayés et avaient disparu, couchés dans la bone dont l'épaisseur variait entre deux et six mètres suivant les endroits.

Enfin des sauveteurs firent un pont avec des échelles placées sur la vase et purent venir tirer de cette situation M. et Mme Lemoinier et leur domestique.

Il est difficile de dire d'une manière positive si des événements semblables sont à redouter, comme le bruit en a conru; mais on pent prévoir avec certitude que des éboulements de terrain se produiront avant peu dans la gorge de Bionnassay à Bionnay.

A sa base, la berge a été fortement érodée, elle surplombe en plusieurs endroits.

dans le sol une profonde fissure ne laissant aucan donte sur le sort réservé. Il est donc probable, qu'à brève échéance à la suste des pluies persistantes, une partie du revêtement de la glacière et des sapins du bord de la gorge glisseront dans le lit du torrent.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

* LES TRAMWAYS SAUMUROIS

On écrit de Montsoreau, le 17 juillet, au Journal d'Indre-et-Loire :

- « Par décision du Conseil d'Etat, en date du 43 de ce mois, la requête formée par MM. Monprofit et Marchand contre l'arrêté du ministre des travaux publics qui avait déclaré M. Monprofit déchu de la concession du réseau de tramways de la ville de Saumur et de sa banlieue, a été rejetée.
- » Cette affaire était pendante depnis le mois de septembre 1888.
- » Nos bien sincères remerciements à l'honorable M. Berger, député de Maine-et-Loire, qui, toujours dévoué aux intérêts des populations qu'il représente, a bien voulu s'occuper de cette question, si intéressante pour Saumur et un certain nombre de communes voisines.
- » Par suite de la décision du Conseil d'Etat. l'administration des Travaux publics retrouve donc anjourd'hui toute sa liberté d'ac-
- » Très prochainement sans doute, la construction des trainways 'de Saumur à Fontevrault sera mise en adjudication. Rien, désormais, ne s'oppose à cette mesure.
- si l'on en croit les on-dit, les concurrents, pour cette adjudication, ne manqueraient pas. On parle, eutre autres, d'un riche habitant des environs de Saumur, d'un capitaliste de l'Orléanais, et d'une importante Société de tramways, qui a déjà en des entreprises dans un département voisin.
- » Il est question également de la Compagnie du chemin de ser d'Orléans. Mais ce n'est là qu'un simple bruit, qui ponrrait cependant s'expliquer par l'intérêt que la Compagnie trouverait dans la possession de ces tramways.
- » Si, en estet, ceux-ci passaient en d'antres mains que les siennes, il y aurait peut-être lieu de prévoir une active concurrence de transports de marchandises et de voyageurs au détriment du chemin de ser de Tours à Saumur, alors surtout que, selon toute probabilité, le tramway de Saumur à Montsoreau sera prolongé plus tard jusqu'à Chinon ou la Roche-Clermault, se reliant avec toutes les grandes voies du centre.
- » Quoi qu'il en soit, et quel que puisse être A la partie supérieure de la gorge, on voit | l'adjudicataire, les populations de nos contrées |

accueillent avec un vif sentiment de satisfaction la phase nouvelle dans laquelle l'affaire vient d'entrer. Elles peuvent enfin espérer que, dans le plus court délai possible, on leur fournira, par l'établissement du tramway, un moyen de développement commercial et de prospérité qu'elles attendent depuis si longtemps. N'oublions pas que le décret de concession de la voie date de 1883 !...

» Voità ce qui peut s'appeler un tramway marchant à petite vitesse!... Espérons que maintenant la grande vitesse va succéder à la pelite. »

GALACTOPHAGE

Un sieur Bidon (nom prédestiné) a un goût passionné pour le lait; mais, comme il ne travaille qu'à de rares intervalles et se trouve ainsi dans l'impossibilité d'en acheter, il doit s'ingénier pour s'en procurer.

Etudier les allures des laitières était le plus simple. Bidon remarqua que l'une d'elles entrait chaque matin dans le conloir au bas de l'escalier du Grand Cercle et remplissait un bidon. C'était bien son affaire : il se dissimulait aussitôt derrière la porte et s'ingurgitait tout le contenu dudit bidon. Ce commerce durait ainsi depuis quelque temps, quand, hier matin, le garçon du Cercle se mit en embuscade et prit le galactophage en flagrant délit.

La mêche est éventée : conduit au poste, et interrogé, Bidon aurait répondu qu'il se livrait au lait pour éviter le vin qui produit sur lni de fâcheux effets. M. le commissaire de police ne s'est pas rendu à cette considération et a gardé le Bidon... plein.

SUICIDE PAR STRANGULATION

Ce matin, vers dix heures, on a fait une lugnbre trouvaille à l'entrée de l'île Millocheau, dans un enclos près la boire Quentin.

Le corps d'une femme se balançait au-dessous d'une branche d'arbre.

Quand on l'approcha, on reconnut aussitôt la nommée Moulière, blanchisseuse, demeurant rue de la Visitation, au lieu dit le Bout-

Tons secours furent reconnus inutiles dès qu'on eut coupé la corde. L'asphyxie était complète.

Jusqu'ici on ne connaît pas les motifs qui ont poussé cette femme à mettre fin à ses jours. Elle était mariée, n'avait pas d'enfants, et jouissait d'une petite aisance.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCE

Le 18 juillet. - Marcelle-Georgina Cassius, rue du Portail-Louis.

DÉCÈS

Le 17 juillet. — Jean Cerclais, sans profession 74 ans (veuf), rue de l'Abattoir.

Musique des Écoles communales

Dimanche prochain, 21 juillet, à 8 h. 1/2 da soir, la musique des Écoles communiles exécutera, dans le Square du théâtre, les ma. ceaux suivants:

Out the second s	
1. Le Touriste, pas redoublé 2. L'Orpheline, valse	BARY,
4. La Vierge de Domrémy, fantaisie. 5. Caline, mazurka	

LA COMPAGNIE D'ORLEANS

Une excellente mesure vient d'être prise par la Compagnie des chemins de fer d'Orleans toujours soucieuse de donner aux voyagems tontes les facilités possibles.

Par snite d'une heureuse disposition des voies, les trains seront formés dans sa gare de Paris, une heure au moins avant le départ, ce qui permettra aux voyagenrs de grands parconrs de pouvoir choisir leurs places et de se caser à leur gré, sans bousculale.

En outre, les voyageurs de banlieue, munis de billets, pourront pénétrer sur le quai de départ par une porte donnant directement de la cour dans les salles d'attente, sans être astreints à passer par la salle de distribution des billets et par le passage qui conduit de la salle du pesage des bagages sur le quai.

VIHIERS. - Tentative de meurtre. - Veb. dredi soir, vers 9 heures, le sieur Victor Jahan, marchand de nonveautés à Villiers, a tiré deux coups de revolver sur son bean-frère, le sieur Anguste Turlais, chapelier, qui a etc atteint légèrement à la cuisse.

Ce drame est dû à des questions d'intérêt entre famille et à des ennuis dont le sieur Turlais serait, dit-on, l'instigateur.

L'auteur de l'attentat s'est immédiatement constitué prisonnier à la gendarmerie de Vihiers.

CLÉRÉ. — Suicide. — Samedi matin, le sieur Lundi, journalier, s'est suicidé en absorbant un litre d'absinthe.

Malgré les soins qui lui ont été prodigués, le malhenreux a succombé au bout de quelques

Le médecin de Nueil, M. Gigon, n'a pu que constater la mort.

Ce suicide est dû, paraît-il, à la crainte qu'avait le sieur Lundi d'être arrêté d'ici peu sous l'inculpation d'homicide par imprudence, ayant, il y a quelques jours, frappé un homme d'un coup de pelle à la tête, et qui est mort peu de jours après.

CHOLET. - Élections municipales. - Voici le résultat des élections qui ont eu lien dimanche pour le remplacement du Conseil moni-

Feuilleton de l'Écho Saumurois

LE CRIME DES BRUYERES

PAR JEAN RIVAL

II .

Tout-à-coup, un bruit sourd et lointain se fit entendre. Frédéric, arraché à sa rèverie, leva les yeux vers la route blanche. Qu'était ce que cette grande masse noire qu'il apercevait la-bas et qui s'avançait en plein soleil, au milien d'un fourmillement d'éclairs d'acier, mobiles et furtifs? Cette apparition fantastique se rapprochait de plus en plus, et, malgré le nuage de poussière qui l'enveloppait de lontes parts et le suivait en tourbillonnant, le régisseur distingua bientôt des hommes et des chevaux, des armes étincelantes, des casques reluisants. Puis, à mesure que la distance diminuait, des cris de commandement, des exclamations ranques et quasi sauvages parvincent à l'oreille attentive de l'intendant. Plus de doute : c'étaient des Prussiens.

Arrivés à une trentaine de mêtres de Vatrin,

ils firent halte au centre d'un large carrefour où six chemins s'ouvraient en étoile. Les officiers délibérèrent, visiblement embarrassés sur la direction à prendre.

Frédéric ent une courte hésitation. Il jeta un regard circulaire autour de lui. Mais non l personne ne pouvait le voir ; le châtean était loin; maîtres et domestiques s'y trouvaient occupés. Il ne risquait rien. D'un bond, il franchit la haie vive qui enserrait la propriété et se dirigea résolument vers les ennemis.

- Vous allez nous renseigner, lui cria un officier général qui se piquait de savoir notre langue. Parlez... on bien...

D'un geste menaçant, il indiqua les soldats qui déjà l'entouraient.

Le régisseur salua.

- Mon général, dit-il, je suis prêt à ré-
- Bien! Y a-t-il des troupes françaises par
 - Non, mais elles ne sont pas loin.
- Où? Dépèchez-vous?
- Pardon, mon général : ce que je sais est très important pour vous, et...
- Aurez- vous bientôt fini, der Teufel, je vous dis que nous sommes pressés. Si vous ne

répandez pas tont de suite, vous êtes mort!

- Je n'ai pas l'intention de vous cacher ce que je sais, puisque je suis venu spontanément vers vous. J'ai des choses d'un haut intérêt à vous apprendre. A quoi vous servirait-il de me
- Der kerl hat recht! (Le drôle a raison!) dit l'un des officiers.
- Quand vous saurez mon secret, continua imperturbablement Vatrin, ce sera pour vous une victoire assurée, et vraiment... je mériterais bien quelque chose...

Le général fit un geste d'inipatience. Il échangea en allemand quelques mots avec ses officiers, pais, glissant de l'or dans la main de Frédéric :

- Là! Parleras-tu maintenant? dit-il.
- Hum! mes révélations servient dignes d'une plus belle récompense, répondit impudemment le régisseur... Enfin, je yeux bien me contenter de cela... Prenez ce chemin : il vons permettra d'éviter le village. Vous rejoindrez directement la grande forêt que vous apercevez là-bas. Vous y trouverez certainement les Français. En arrivant du côté que je vous indique, vous tomberez dessus à l'improviste, et vous les empêcherez de mettre leur

projet à exécution.

- Quel projet?

— De déloger un régiment prussien qui doil être campé un peu plus loin, du même côté. En faisant diligence, vous arriverez à temps. car il y a une heure à peine que les Français ont passé par ici... C'est tout ce que je sais. messieurs, bonne chance!

Avec une agilité et une prestesse surprenanles chez ce colosse, Frédéric sauta par dessus la haie et disparut dans le fourre avant que les Prussiens eussent pu s'en apercevoir.

Les officiers se regardérent interdits. L'on d'eux voulut faire poursuivre l'intendant. Mascomment le rejoindre dans cet inextrical taillis? Ce serait une perte de temps inufile. tandis qu'une bonne proie leur clait réserres plus loin.

- Marsch! croassa le général.

Les chevaux reprirent leur lourd galop, d tous s'éloignèrent, avec un cliquetis d'arms pesantes, dans la direction indiquée.

Cependant Vatrin était relourné su chalen et avait repris avec le plus gras i calme se occupations habituelles. Il ne pensuit and nement qu'il pût être en danger Persousne l'avait vu, il en était sur, et les Prussieus

MI I et d' siers Ce tiere avail force L No

A

tout

SIL

sier

qu'e

Seg

eses

135

mac

f,

de l

rega mou mois exect envir

étaies conse accou

Ap

regin

lui di mais peu n Le ceren

90,00 Andre leurs reçu lemps

s'étaie

cipal de Cholet, dissons par décret minis-

Out été élus : six conservateurs, MM. Jules Baron, Pellaumail, Aguilé, Benaitreau, Caillé, sarre; neuf candidats du Comité républicain, M. Marie-Baudry en tête, et six socialistes. Il v a six ballottages, dont quatre dans la première section et deux dans la deuxième. Quatre conserviteurs arrivent en tête.

1/2 4

Maile

S. Dig

LLIA

Yes.

ELLIN,

ONIEAS

ise par

rléans.

rigions.

n des

are de

ari, ce

s par-

ile se

munis

⊫i de

ent de

s être

halion

l ile la

- Yen-

Victor

ers, a

frere.

a élé

ntérét

ement

8 Vi-

rbant

gués,

lques

gu'a∙

mme

doit

otė.

sais,

haie

rus-

Hais

tile

, el

egil.

LOUDUN. - Dimanche, le train 407 qui out de Poitiers à midi 53 venait de dépasser denviron 500 mètres la gare de Noiron, lorsque le mécanicien cent apercevoir quelque chese d'insolite sur la voie: il serre aussitôt le frein et sante de sa machine. Il était temps : sur une longueur de 30 mètres, les rails, dilalés sous l'action de la chaleur, affectaient la forme d'un tire-bouchon, ce qui aurait amené un accident d'autant plus terrible qu'à cet endroit la ligne forme un remblai d'au moins 2

Tontes nos félicitations à M. Bouffeteau pour son sang-froid.

ANGERS. - Manœuvres de garnison. les manœuvres de garnison ont été exécutées samedi dernier par le 4er régiment de cuirassiers et le 135e régiment d'infanterie.

Les troupes ont quitté le quartier à cinq heures et demie du mutin. Le terrain d'opérations m'elles ont choisi est situé entre les routes de Segré et de Nantes, un pen au-defà d'Avrillé. L'ennemi, commandé par M. Belbèze, colomel du ler cuirassiers, était figuré par deux escadrons de cavalerie et le 2e bataillon du 135e de ligne, sous les ordres de M. le commandant Bartès.

Le parti opposé manœnvrait sons les ordres de M. le colonel Maillard. Il était formé du le bataillon du 435e de ligne, commandé par M. le capitaine de la Casinière, du 3e bataillon du même régiment (commandant Bonamy) etifan escadron du 1er régiment de cuirassiers.

Ce dernier groupement de troupes était enlièrement réparti en avant-postes. L'ennemi avait pour mission unique de l'attaquer et de forcer ce réseau d'avant-postes.

i. attaque a été rude et la riposte énergique. Nous ignorons à qui est restée la victoire.

A deux heures vingt, nos braves militaires, tout plein guillerets, malgré la pluie battante, regagnaient leurs casernements, en chantant moult chansons gauloises. (Petit Courrier.)

LES MANŒUVRES DE BRIGADE

Le 135° régiment ira, dit-on, à la fin du mois de juillet ou au commencement d'août exécuter des manœuvres de brigade dans les environs de Chemillé. Il opèrera contre le 77° regiment d'infanterie.

CHEZ WILSON!

Personne ne le croira... et cependant le fait est parlaitement exact, si nous en croyons la Dépeche.

Le soir du 14 juillei - il y a en des illuminations magnifiques au château de Montains, près Loches, là où demeure Wilson pendant toute la helle saison.

Et savez-vous qui l'on a rencontré se promenant tranquillement et respirant l'air frais dans les allées de Montains? M. le président du tribanal et M. le procurent de la République.

Tout à fait « fin de siècle » ces magistrats!

MM. Wilson et Leroux ont interjeté appel du jugement du tribunal de Loches qui les condamne chacun à 1,000 fr. d'amende.

LE PRIX DU PAIN A NANTES

A partir du 46 juillet et pour la deuxième quinzaine de juillet, le prix du pain a diminué dans toutes les boulangeries de Nantes.

Mais, chose curieuse, la diminution varie suivant les quartiers. Elle est de dix centimes par six kilos dans les uns, de vingt et même de trente centimes dans les antres.

Cette variation de prix résulte, paraît-il, d'un désaccord qui se serait produit dans la Chambre syndicale de la boulangerie et agrait entrainé la démission des membres de la commission.

L'obligation d'abaisser les prix serait-elle pour quelque chose dans le désaccord entre les boulangers, nous n'en savons rien, mais il n'est pent-être pas téméraire de supposer, quand on a constaté maintes fois avec quelle touchante unanimité ils élèvent les prix quand l'occasion s'en présente.

Nous ne pensons nullement à leur en faire un reproche; ils sont commerçants avant tout. Le seul coupable est la loi qui reste sans effet ou à peu près sur ce point. Et encore on songe à l'abroger, pour donner plus de fiberté aux boulangers et leur permettre ainsi de réussir ce qu'ont essayé, l'an dernier, les boulangers de la Bernerie qui voulaient profiter de la saison des bains de mer pour vendre le pain à des prix exorbitants.

Une industrie qui porte sur un objet de première nécessité, comme le pain, doit, au contraire, être surveillée avec un soin extrême.

NANTES. - Un noyé. - Dimanche, dans l'après-midi, deux jeunes gens étaient à se baigner en Loire, près de Trentemoult.

L'un d'eux, nommé Lebihan, 48 ans, fils du concierge de l'hôtel des Postes de Nantes, faisait la planche quand il vint heurter un bateau de la tête; étonrdi, il conla aussitôt.

Son camarade voulut se porter à son secours, mais il ne put le retrouver.

Ce n'est qu'au bout de vingt minutes an'on put retirer le malheureux jeune homme.

SAINT-NAZAIRE. - Suicide d'un assassin. - Rouvière, l'auteur présumé du crime de Toutes-Aides, en Saint-Nazaire, a été trouvé, vendredi mutin, mort à la porte de la maison du crime. Il s'était tiré au-dessus de l'oreille un coup de revolver et tenait encore à la main son arme : la mort a dû être instautanée.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR Séance du 17 Juillet 1892

Versements de 140 déposants (31 nouveaux), 43,934 fr. 94. Remboursements, 18,234 fr. 26.

La Caisse paic 3 fr. 50 pour cent.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 48 juillet 1892.

La Bourse est mal impressionnée par la hausse du change espagnol dout l'effet se fait surfout sentir sur l'Extérieure. C'est du reste la période de l'année pendant laquelle la spécalation reduit ses engagements.

Le 3 0/0 est plus faible à 98.50; le 4 1/2 se maintient à 106.20.

La Rente Italienne contraste par sa fermeté avec la faiblesse de certains fonds étrangers. Toutes les tentatives des baissiers avant échoné, cette rente reste à 90.40. L'Extérieure est en baisse marquée à 60 9/16. Le Rouble étant mieux tenu, le Nouveau Russe cote 78.90 et l'Orient 65.70.

L'action de la Bauque de France remonte lacilement au-dessus de 4,200, ce qui pronve que le renouvellement du privilège n'est pas d'une nécessité impérieuse; l'urgence est plus évidente au point de vue du crédit public. A ce point de vue il est regrettable que la discussion ait élé ajournée.

Le Crédit Foncier est en tendance très ferme à 1,106 fr. Les demandes d'obligations nonvelles dont l'émission est fixée au 21 courant font prévoir un grand succès pour la conversion des emprants communaux 3 0/0 1860-4875 et 4 0/0 4881-1886. Leur prix d'émission de 495 fr. correspond par son revenu de 16 fr. à la rente française 3 0/0 à 98.60 environ, mais elles offrent en plus des chances de lots dont l'importance annuelle est de 800,000 francs soit 200,000 fr. par chaque tirage.

La Société Générale se maintient sans changement à 465. Le Crédit Lyonnais reste très

ferme à 785.

Les Chemins Economiques cotent 416.50. Informations financières. — Le liquidateur de l'Assurance financière, M. Lemarquis, a convoque en assemblée officieuse pour le 25 courant les actionnaires de cette société.

A... (Hautes-Pyrénées), le 16 juin 1891. Connaissant la valeur thérapeutique de vos Pilules Suisses depuis longtemps, je les conseille toutes les fois que l'occasion m'en est fournie.

Docteur X.

A la Femme, à la Mère!

Madame, voulez-vous conserver cette belle chevelure qui encadre si bien votre joli minois? Voulez-vous que vos bébés possèdent ces belles boucles soyeuses qui sont l'orgueil et la joie de toutes les mères? Failes usage, pour vous el pour vos enfants, de la Lorion du Dr Roff, qui vivifie le cuir chevelu, le débarrasse de ces affreuses pellicules qu'i font tomber les cheveux, et donne à la chevelure

une vigueur sans pareille. Le flacon 3 fr. Dépôt général, maison du Dr ROFF, rue Sainte-Catherine, 164, Bordeaux.

Dépositaire à Saumur : Machet, coiffeur-parfumeur, 1, rue d'Orléans.

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

AGENCE DE SAUMUR

19. Rue du Marché-Noir,

Reçoit, des maintenant, sans frais, les souscriptions et les conversions des Obligations Communates.

CREDIT FONCIER DE FRANCE CONVERSION DES OBLIGATIONS COMMUNALES 1860,

1875 et 1881-86

Émission de 500.000 Obligations communales Remboursables en 75 ans au plus tard, rapportant 16 fr. par an et participant à 4 tirages par an pour 800.000 fr. de lots. AVEC FACULTE DE LIBERATION PAR ANTICIPATION

Prix d'emission Conversion 495 fr. Souscription en espèces. 497 fr. 50 payables 20 fr. en souscrivant, 30 fr. à la répar-

tition et le surplus en 4 versements annuels.
On souscrit le 21 juillet 1892 A Paris Au Crédit Foncier de France;

Au Comptoir National d'Escompte ; A la Société de Crédit Industriel et Commercial ; A la Société Générale ;

A la Banque de Paris et des Pays-Bas; An Crédit Lyonnais;

A la Banque d'Escompte de Paris ; Au Crédit Foncier et Agricole d'Algérie;

A la Compagnie Foncière de France; A la Banque Parisienne ;

A la Banque Internationale de Paris; A la Chambre Syndicale des Agents de Change de

Dans les Départements Chez MM. les Trésoriers-Payeurs Généraux ; Chez MM. les Receveurs particuliers des Finances. Ou dans les Agences et Succursales des Sociétés ci-dessus.

Pour les détails, voir le prospectus ou l'affiche. Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepales, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADIGALEMENT STÉRIES PAR LE

SIPOD LAPOZE
D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES
PABIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rne des Lions-St-Paul
et dans toules les tonnes Pharmacies.

PICERIE 28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEUX

EAU DE VIE BLANCHE Pour Fruits Préparation spéciale faite avec des

Alcools de première qualité. Marmande 42 degrés... 1.50 le litre

Montpellier 45 — ... 1.75 — Armagnac 50 — ... 2.00 — Verre compris.

Par quantité de 6 litres: Bonification de 10 c. par litre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

elaient loin maintenant. D'aillenrs, quand même il cit conçu quelques craintes, la ruse lui eût conseillé de ne rien changer à son train de vie arcontumé, afin de dépister tout soupçon.

Après le déjenner, Maurice s'approcha de

- Je vais prendre congé de M. Fournier, lui dit-it. M'accompagnes-tu?

Un éclair passa dans les yeux de l'intendant, mais il répondit avec sa politesse habituelle, un pen mielleuse:

- Je ferai comme il vous plaira.

Les deux jeunes gens sortirent, et s'enfoncèrent sous bois.

M. Fonrnier, l'un des plus riches propriélaires du pays, habitait une charmante villa qu'une petite forêt séparait du domaine de Saint-Andiet. Le comte et sa mère voyaient souvent leurs voisins, chez lesquels Frédéric était anssi reçu en ami de la maison. Depuis quelque temps, les relations entre les deux familles s'étaient resserrées ; on parlait même d'un mariage projeté entre Maurice et mademoiselle Claire Fournier.

Les visiteurs furent introduits dans un vaste salon, meublé avec une recherche prétentieuse et de mauvais goût.

M. Fournier vint au-devant d'eux, serra avec effusion les mains du jeune comte et adressa à Frédéric un salut de la tête légèrement protecteur.

C'était un ancien notaire qu'un héritage avait subitement enrichi. Aussitôt, il s'était empressé de vendre son étude pour se retirer à la campagne et s'y adonner à sa passion : l'élevage. De tons temps, il avait caressé le rêve de posséder les plus belles étables et la plus riche basse-cour du pays. Maintenant, ce rève s'était réalisé. Ses grandes vaches blanches et rousses, ses superbes taureaux enlevaient les premiers prix aux comices agricoles; ses moutons donnaient une laine abondante et souple. Tont l'été, il faisait fonctionner ses couveuses et ses éleveuses perfectionnées et obtenait des résultats merveilleux. A plusieurs lieues à la ronde, on citait ses poules cochinchinoises, ses canards de Barbarie et ses magnifiques dindons.

Il fallait voir la joie du propriétaire, lorsqu'il faisait à quelque visiteur les honneurs de son domaine! Il exultait véritablement et ne vous faisait grace d'aucun détail. Son visage s'éclairait, se gonflait d'orgueil lorsqu'on lonait la méticuleuse propreté de ses étables, où soutait

une chaude et seine odeur, et l'on eût dit qu'il prenait le compliment pour lui, lant il était heureux quand on vantait la beauté de ses bètes, qui, étendues paresseusement sur leur litière, levaient, tout en ruminant, leurs grands yeux graves et doux sur les intrus, venant les importuner de leur curiosité.

M. Fournier développait alors ses idées, abusait des termes techniques, comparait les avantages de la luzerne à ceux des betteraves, expliquait le système de tous ses justrnments agricoles perfectionnés. Puis il appelait ses poussains qui accouraient en se bousculant, et les faisait admirer, pendant qu'ils mangeaient avec voracité.

Souvent Maurice avait été promené ainsi par M. Fournier. Ce jour-là, il n'en fut pas ques-

- Quel bon vent vous amène? demanda l'ex-notaire qui aimait les phrases toutes fai-
- Je viens vous dire adieu, répondit le comte. Je pars demain pour l'armée, ainsi que Frédéric.
- -- Ah I cher monsieur, que Dien vous protège! s'écria madame Fournier qui venait d'entrer, suivie de sa fille Claire, et s'appro-

chait d'un pas pesant, semblant lléchir sons son embonpoint.

Claire était une belle fille de vingt ans, au visage souriant et fin, aux manières délicates et distinguées. Élevée dans un pensionnat de Nancy, elle avait heureusement échappé à la vulgarité, à la vanité de parvenus de ses pa-

Elle prit la main que lui tendait Maurice et salua Frédéric d'un signe de tête familier.

- Yous partez ? dit-elle d'une voix émue.
- N'est-ce pas notre devoir, mademoiselle? répondit Maurice.
 - Sans doute, balbutia-t-elle ; mais...

Elle n'acheva pas, de peur de trahir le trouble qui agitait son âme, et comme elle détournait les yeux, elle rencontra ceux de Vatrin qui se fixaient sur elle d'une façon étrange. Elle ne put se désendre d'une sorte d'inquiétude.

Celui-ci, en esset, se tenait à l'écart d'un air sombre et farouche, le front penché. Ses regards sournois allaient alternativement de la jeune fille à Manrice, s'enslammant, quand ils se portaient sur ce dernier, d'une fureur jalouse à peine dissimulée.

(A suivre.)

Château des RÉAUX

VENDRE (Indre-et-Loire)

A 4 h. de Paris STYLE RENAISSANCE Avec parc, douves, prairies, vignes, ct corps de ferme, contenance 20 hectares, tenant à la gare de Port-Boulet.

S'adresser à Me THYRAUD, notaire à Songeons (Oise).

Étude de M° HENRY LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, n° 1.

D'un jugement rendu contradictoirement, par le Tribunal civil de Saumur, le neuf juin mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré, entre la dame Juliette Havard, sans profession, demeurant à Angers, rue de l'Asile Saint-Joseph, n° 17, épouse de M. René Portier, propriétaire, demeurant à Soulanger,

Il appert:

Que ladite dame Portier a été déclarée séparée de corps et de biens d'avec ledit sieur Portier, son mari.

Pour extrait certifié conforme par moi avoué de la dame Portier, soussigné.

Saumur, le seize juillet mil huit cent quatre-vingt-douze.

LECOY.

Etudes de M° Louis ALBERT, avouélicencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 8, Et de M° ROZÉ, notaire à Brissac.

The state of the s

VENTE

SUR LIGITATION

ENTRE MAJEURE ET MINEURS

DE DIVERS

Morceaux de Terre et Vigne

SITUÉS

Commune de Chemellier et Coutures (arrondissement de Saumur).

L'ADJUDICATION aura lieu le Lundi 8 Aout 1892, à midi, en l'étude et par le ministère de M. ROZÉ, notaire à Brissac.

On fait savoir à tous ceux qu'il appar-

Qu'en exécntion d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties claprès nommées, par le Tribunal civil de première instauce de Saumur, en date du neuf juillet mil huit cent qualre-vingtdouze:

Et aux requête, poursuites et diligences

Madame Jeanne Pirault, épouse, sans profession, du sieur Jean-Baptiste Lamoureux, cultivateur, et de ce dernier agissant tous en son nom personnel que pour l'autorisation de son épouse, demeurant ensemble aux Charbottières, commune de Vauchrétien. ayant les sus-nommés Me Louis Albert pour avoué;

En présence de M. Jean Riffier, propriétaire, demeurant à Vauchrétien, pris au

En presence de M. Jean Riffer, propriétaire, demeurant à Vauchrétien, pris au nom et comme tuteur datif des mineurs Eugène et Jean Pirault, issus du mariage d'entre le sieur Jean l'irault, cultivateur, et danie Jeanne Samson, son épouse, tous les deux décédés commune de Chemellier, ayant pour avoué Me V. LE RAY;

En présence encore on lui dûment appelé de M. Andrétlérisier, cultivateur, demeurant à la Tronillardière, commune de Saulgé-l'Hôpital, pris au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Eugèoe et Jean Pirault, susnommés,

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de Me ROZÉ, notaire à Brissac, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit:

DÉSIGNATION

Immeuble situé commune de Chemellier.

PREMIER LOT.

Immeubles situés sur la commune de Coutures.

DEUXIÈME LOT

TROISIÈME LOT

Un morceau de vigne, aux Perrières, contenant dix-sept ares trente-cinq centiares, inscrit sous le numéro 323 P, section B du plan cadastral, joignant au nord un chemin et M. Bodineau, au levant M. Bodineau, au midi M. Renou, et au couchant un sentier.

Mise à prix 70 fr.

Total des mises à prix : 1,010 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements:

Soit à Me ALBERT, avoué pour-

suivant la vente; Soit à M° ROZÉ, notaire à Brissac, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué-licencie sonssigné.

Saumur, le quinze juillet mil huit cent quatre-vingt-douze.

L. ALBERT.

Enregistré à Saumur, le dix-huit juillet mil huit cent quatre-vingt-douze, fo , co . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: L. PALUSTRE.

A LOUER OU A VENDRE

PRÉSENTEMENT
En totalité ou par parties
UN VASTE

Etablissement d'HORTICULTURE

Situé à Saumur, rue Fardeau et rue de Bordeaux.

Trois Grandes serres et une serre de multiplication, avec leurs chauffages. Installation d'eau de Loire dans tout l'établissement.

Facilités de paiement.

S'adresser à M. JOUY-LAROSE, rue Fardeau, ou à M° BRAC, notaire à Saumur.

Atelier de Monuments Funèbres En face le Cimetière.

RUECHE Fils

SCULPTEUR

Spécialité de Monuments en granit.

PRIX MODERÉS

Nota. — M. RUÈCHE, n'ayant plus de magasin rue Beaurepaire, n° 46, prie ses clients de s'adresser même rue, même numéro, ou à son atelier, pour lui confier leurs commandes. Il continuera, comme par le passé, à apporter tout le soin nécessaire à ses travaux comme solidité, et aux meilleures conditions. (342)

On Jeune HOMME finissant ses classes demande une place pour être groom et apprendre à être valet de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

MAISON A LOURI

Pour la Saint-Jean 1893

Occupé par le Magasin de Lingerie de M^{no} TAILLARD.

S'adresser à M^{ne} DAVEAU, rue du Puits-Neuf, 14, Sammur.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

MEANNON

Rue de Bordeaux, 15,

Précédemment occupée par M. le docteur Géraud, médecin major à l'Ecole de cavalerie.

Avec beau jardin blen affruité et service d'eau de Loire.

S'udresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement

Ou pour la Saint-Jean prochaine

Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.

S'adresser à l'Orphelinat Saint-Joseph.

BAINS DE MER

Plage de St-Gilles-sur-Vie

(Vendée)

PLUSIEURS CHALETS MEUBLÉS A Louer de 100 à 500 fr. par mois.

S'adresser au bureau du journal, ou à M. BODIN, propriétaire à Thouars (Deux-Sèvres).

MAISON

Rue du Portail-Louis, nº 4,

A LOUER

Ponr la Saint-Jean 1893. S'adresser à M. RETIVEAU, rue de Poitiers, 54. (542)



LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE LLLUSTALE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND 12 PAGES IN-4º

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEG PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vètements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en sera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET Cio, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition: trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr.—Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro: trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Capisseries Artistiques

BRODERIES

Mines NOEL & BOUIN
SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

Grande Liquidation

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL

AU GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, Doreur Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17

SAUMUR

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le Grand Bazar, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17, a décidé de LIQUIDER à des PRIX les plus réduits, le stock immense de marchandises garnissant ses VASTES MAGASINS.

A

nouv

ile pi

donn

dont

état c

Dr

Dé

Au

ché a

tions

ble d

nomia

cessai

pourc

tel a t

m ont

Princi

au bu

nier et

de la s

foir c

nouve

attend

Messé

jours,

graver

EL

cviler

Frédér

Se I

ses po

Mme f

Plein (

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.

Il se trouve en magasin plus de 500 GLACES des plus riches modèles de tous styles. Et une collection admirable de Gravures et Aquarelles de tous les Editeurs français et anglais devant appeler l'attention de tous les Amateurs. — OBJETS D'ART.

Liquidation sans Précédent

PHARMACIE A. CLOSIER

Nº 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargue

SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Etrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la **Pharmacie**, un grand choix d'Articles en caoutchont vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas confre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODERÉS

EPICERTE PARISIENNE 33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT FILS

Eaux-de-vie blanches pour fruits
Le litre: 1 fr. 50, 1 fr. 70 et 2 fr.

Pour chaque litre en donne gratis un Nouet

Kirsch et Marc de Bourgogne, le litre 2 fr. et 2 fr. 50. Citronnade rafraichissante et très hygiénique: le litre 3 fr. 50: le 1/2 litre 2 fr

Royal Montmorency, Cherry-Brandy français, 5 fr. 75. Sirops de Fantaisie, pur sucre, le litre 2 fr. 25. Tous les jours, arrivages de Primeurs de choix:

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Amandes vertes, Abricots. Peches, Tomales, etc.